

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



SOMMAIRE DE LA CHRONIQUE. JURISPRUDENCE
JANVIER-DÉCEMBRE 2002

Julien Fouret and Mario Prost

Volume 15, Number 2, 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1069386ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1069386ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Fouret, J. & Prost, M. (2002). SOMMAIRE DE LA CHRONIQUE. JURISPRUDENCE JANVIER-DÉCEMBRE 2002. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 15(2), 115–116. <https://doi.org/10.7202/1069386ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 2002

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

CHRONIQUE DE RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX

*Sous la direction de
Julien Fouret* et Mario Prost***

Une nouvelle *chronique de règlement pacifique des différends internationaux* vient enrichir le contenu de la Revue Québécoise de Droit International.

Elle aura pour objet d'étude la jurisprudence de quatre juridictions internationales : la Cour internationale de Justice, le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements, le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal Pénal International pour le Rwanda.

Le choix opéré par les directeurs de la chronique se veut le reflet du caractère multidimensionnel du droit international contemporain : interétatique devant la Cour internationale de Justice, mixte devant le CIRDI, et enfin privé ou « privatisé » devant les juridictions pénales internationales. Cette chronique sera présente à chaque numéro, analysant le semestre écoulé en matière de règlement pacifique des différends internationaux. Pour ce premier numéro de la chronique, nous vous présenterons cependant l'étude de la jurisprudence de l'année 2002 pour la CIJ et le CIRDI.

Pour chacune des instances, la jurisprudence sera analysée arrêt par arrêt, afin de faire de la chronique un outil de recherche à la présentation claire et précise, et à l'utilisation simple et rapide. Le commentaire des décisions sera précédé, une fois l'an, d'un éditorial proposant une mise en perspective scientifique de la jurisprudence pour la période donnée ou l'analyse d'une question d'intérêt en matière de règlement pacifique des différends internationaux.

* Assistant d'enseignement et étudiant en LL.M., *Institut de Droit Comparé*, Faculté de Droit – Université McGill; Maîtrise et D.E.J.A. II (Université Paris X – Nanterre); D.E.A. Droit des relations économiques internationales et communautaires (Université Paris X – Nanterre).

** Assistant d'enseignement et Doctorant, *Institut de Droit Comparé*, Faculté de Droit – Université McGill; Maîtrise (Université Panthéon-Sorbonne – Paris I), D.E.A. Droit international public et organisations internationales (Université Panthéon-Sorbonne – Paris I).

I. Sommaire de la Chronique

A. Jurisprudence Janvier-Décembre 2002

1. ÉDITORIAL

La multiplication des juridictions internationales
De la nécessité de remettre quelques pendules à l'heure

2. C.I.J.

Arrêt du 14 avril 2002, *Affaire relative au mandat d'arrêt du 11 avril 2000 (République démocratique du Congo c. Belgique)*.

Arrêt du 10 octobre 2002, *Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria (Cameroun c. Nigéria ; Guinée équatoriale (intervenant))*.

3. C.I.R.D.I.

Décision du Comité ad hoc du 5 février 2002, *Wena Hotels Ltd c. République arabe d'Égypte*, Affaire No. ARB/98/4.

Sentence du 15 mars 2002, *Mihaly International Corporation c. République démocratique socialiste du Sri Lanka*, Affaire n° ARB/00/2.

Décision supplémentaire et corrections de la sentence suivant la requête du demandeur du 4 avril 2002, *Alex Genin, et autres c. République d'Estonie*, Affaire No. ARB/99/2.

Sentence du 12 avril 2002, *Middle East Cement Shipping and Handling Co. S.A. c. République arabe d'Égypte*, Affaire No. ARB/99/2.

Décision du 26 juin 2002, *Waste Management c. États-Unis du Mexique*, Affaire No ARB(AF)/00/3 (Mécanisme supplémentaire).

Décision du Comité ad hoc du 3 juillet 2002, *Compañia de Aguas del Aconquija S.A. et Vivendi Universal (ex Compagnie Générale des Eaux) c. République argentine*, Affaire No. ARB/97/3.

Sentence du 11 Octobre 2002, *Mondev International Ltd. c. États-Unis d'Amérique*, Affaire No. ARB(AF)/99/2, (Mécanisme supplémentaire).

Sentence du 16 décembre 2002, *Marvin Roy Feldman Karpa (CEMSA) c. États-Unis du Mexique*, Affaire No. ARB(AF)/99/1 (Mécanisme supplémentaire).